AVIS PUBLIC | ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 334 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ NUMÉRO 165 AFIN D'ENCADRER LES ÉOLIENNES

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et greffière-trésorière, aux citoyens des municipalités locales de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que le « Règlement numéro 334 modifiant le Schéma d'aménagement révisé numéro 165 afin d'encadrer les éoliennes » est entré en vigueur le 7 novembre 2026, à la suite de la réception d'un avis ministériel favorable, conformément aux dispositions de l'article 53.11.14 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Les personnes intéressées à prendre connaissance de la teneur du règlement sont invitées à consulter la section « Documentation et règlements » du site Internet de la MRC (www.mrcbhs.ca). Une copie certifiée conforme du règlement est également disponible pour consultation au siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry situé au 2, rue Ellice à Beauharnois, sur les heures régulières d'ouverture des bureaux administratifs.

Donné à Beauharnois, ce douzième (12e) jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-six (2026).

La Directrice générale et
Greffière-trésorière,

(Document original signé)

Linda Phaneuf, urb.